CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 14 septembre 2026 à 19h00 à la salle Alphonse-Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Réginald Desrosiers, maire.

PRÉSENTS (ES) :

MAIRE	MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS
SIÈGE # 1	MONSIEUR RÉGIS FRANCOEUR, CONSEILLER
SIÈGE # 2	MADAME JOSÉE LEBLANC, CONSEILLÈRE
SIÈGE # 3	MONSIEUR PIERRE SIMARD, CONSEILLER
SIÈGE # 4	MADAME JOHANNE DESCHÊNES, CONSEILLÈRE
SIÈGE # 5	MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LEFRANÇOIS, CONSEILLER
SIÈGE # 6	MONSIEUR MARIO SOUCY, CONSEILLER

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé est également présent et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
Le maire, Monsieur Réginald Desrosiers ouvre la séance ordinaire et fait la vérification du quorum.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-09-07
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de l'ordre du jour transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item *Affaires nouvelles* ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-09-08
ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 AOÛT 2026
CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2026 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2026 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-09-09
ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 1ER SEPTEMBRE 2026
CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1er septembre 2026 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1er septembre 2026 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-09-10
ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 AOÛT 2026
CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 août 2026 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-un-mille-neuf-cent-soixante-douze-dollars et douze-cents (101,972.12$) de déboursés et de quinze-mille-deux-cent-quarante-sept-dollars (15,247.00$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-dix-sept-mille-deux-cent-dix-neuf-dollars et douze-cents (117,219.12$).

Certificat de disponibilité de crédits
Je, soussigné, Yves Chassé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER
Il n'y aucune dépense par délégation de pouvoir au directeur général et greffier-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-09-11
ENGAGEMENT DE MONSIEUR GINO SAVARD COMME CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON HIVERNALE 2026-2027
CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente d'engagement avec Monsieur Gino Savard avec description de tâches et de salaire comme chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2026-2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Josée Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'engagement de Monsieur Gino Savard comme chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2026-2027 aux conditions décrites dans le contrat approuvé par le Conseil municipal;

D'autoriser le maire, Monsieur Réginald Desrosiers et le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé, à signer un contrat d'engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-09-12
ENGAGEMENT DE MONSIEUR ANDRÉ LEFRANÇOIS COMME CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON HIVERNALE 2026-2027
CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente d'engagement avec Monsieur André Lefrançois avec description de tâches et de salaire comme chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2026-2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu majoritairement des conseillers présents (Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois se retire de la décision en raison du lien de parenté);

D'autoriser l'engagement de Monsieur André Lefrançois comme chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2026-2027 aux conditions décrites dans le contrat approuvé par le Conseil municipal;

D'autoriser le maire, Monsieur Réginald Desrosiers et le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé, à signer un contrat d'engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-09-13
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉNEIGEMENT D'UNE PARTIE DU 3E RANG LABRIE|MADAME SYLVIE DINELLE ET MONSIEUR MARTIN DI TOMASO
CONSIDÉRANT la demande formulée en date du 04 septembre 2026 de Madame Sylvie Dinelle et Monsieur Martin Di Tomaso demandant à la municipalité l'autorisation pour faire le déneigement d'une partie du 3e Rang Labrie afin de se rendre à leur résidence située au 24, 3e Rang Labrie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise Madame Sylvie Dinelle et Monsieur Martin Di Tomaso à faire le déneigement d'une partie du 3e Rang Labrie afin de se rendre à leur résidence située au 24, 3e Rang Labrie, et ce, à leurs frais, pour la saison hivernale 2026-2027;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité ne fournira pas d'abrasif pour la partie déneigée du 3e Rang Labrie;

QUE Madame Sylvie Dinelle et Monsieur Martin Di Tomaso s'engagent à transmettre à la municipalité une preuve d'assurance responsabilité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-09-14
APPUI-PROJET DE MURALE-DEMANDE DE MADAME LÉONIE THERRIEN-TREMBLAY-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d'un projet d'offre culturelle dans le parcours éducatif (projet de murale au centre communautaire) de Madame Léonie Therrien-Tremblay, artiste visuelle professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le projet se veut une série d'ateliers de médiation culturelle structurés par une artiste en arts visuels professionnelle qui est membre du Répertoire culture-éducation (RCÉ);

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce projet est de faire connaître le métier d'artiste œuvrant particulièrement en peinture murale et de faire découvrir aux jeunes, le large spectre de techniques et la réflexion nécessaires à la conceptualisation et à la réalisation d'une œuvre visuelle, que ce soit une œuvre d'art public ou un logo;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité appui le projet de murale au centre communautaire de Madame Léonie Therrien-Tremblay, artiste visuelle professionnelle, qui sera présenté dans le cadre d'une demande d'aide financière auprès du Ministère de la Culture et des communications.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-09-15
APPUI-PÉTITION POUR LE RETOUR D'UN SERVICE FERROVIAIRE DANS LE BAS-SAINT-LAURENT-DEMANDE DU DÉPUTÉ DE RIMOUSKI-LA MATAPÉDIA, MONSIEUR MAXIME BLANCHETTE-JONCAS

ATTENDU QUE le transport ferroviaire constitue un service essentiel pour le développement économique, touristique, social et territorial des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

ATTENDU QUE le service ferroviaire de passagers assuré par VIA Rail entre Montréal, Québec et Halifax a vu sa fréquence réduite de moitié en 2012, entraînant une diminution importante de l'accessibilité au transport collectif pour les citoyens de la région;

ATTENDU QUE les horaires actuels des trains dans les municipalités du Bas-Saint-Laurent sont peu adaptés aux besoins de la population, limitant ainsi l'utilisation du train comme moyen de transport efficace;

ATTENDU QUE le transport ferroviaire représente une alternative durable à l'automobile et contribue à la réduction des gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Félicité reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer les infrastructures et services de transport collectif en région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Josée Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité appuie officiellement la pétition citoyenne e-7344 visant l'amélioration du service ferroviaire de passagers dans le Bas-Saint-Laurent;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande au Gouvernement du Canada et à VIA Rail de rétablir un service ferroviaire quotidien, fiable et accessible par les citoyens des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

QUE copie de la présente résolution soit transmise :

*Au député fédéral de Rimouski-La Matapédia, incluant La Mitis, Les Basques et la Neigette;

*Au Ministre des Transports du Canada;

*À Via Rail Canada;

*À la MRC de La Matanie

*Ainsi qu'aux municipalités de la région pour appui et sensibilisation.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-09-16
AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER, MONSIEUR YVES CHASSÉ, À SIGNER TOUS DOCUMENTS ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)
CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé, est signataire pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier doit signer des documents auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé, à signer tous documents (certificat d'immatriculation des véhicules et remorque, certificat d'immatriculation temporaire, remisage de véhicule, etc.) émis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-09-17
AUTORISATION DE DÉMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT (ANCIEN BÂTIMENT DU CÂBLO-DISTRIBUTION) SUR LE TERRAIN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire déménager le bâtiment (ancien bâtiment du câblodistribution) sur le terrain du centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Josée Leblanc et résolu majoritairement (Monsieur Pierre Simard se prononce contre) des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le déménagement de l'ancien bâtiment du câblo-distribution sur le terrain du centre communautaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-09-18
DEMANDE DE PERMIS DE DÉMÉNAGEMENT ET D'INSTALLATION DE L'ANCIEN BÂTIMENT DU CÂBLODISTRIBUTION SUR LE TERRAIN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
CONSIDÉRANT QUE des permis sont requis pour le déménagement et d'installation de l'ancien bâtiment du câblo-distribution sur le terrain du centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé, à signer les permis requis pour le déménagement et l'installation de l'ancien bâtiment du câblo-distribution sur le terrain du centre communautaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
Le maire, Monsieur Réginald Desrosiers, invite les quinze (15) personnes présentes à se prévaloir de la période de questions. (début : 19h15, fin : 19h21).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-09-19
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
Il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 14 septembre 2026, l'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h22.

Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 132 (2) du Code municipal du Québec.

_____	_____
RÉGINALD DESROSIERS	YVES CHASSÉ, GMA
MAIRE	DIRECTEUR GÉNÉRAL
	GREFFIER-TRÉSORIER